



Miramont-de-Guyenne

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE  
Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance Ordinaire du 08 janvier 2024

Nombre de membres composant le Conseil : 23  
Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de membres représentés : 2

L'an deux mil vingt-quatre, le huit janvier, à dix-neuf heures cinq, le Conseil Municipal s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël VACQUÉ, Maire, en séance ordinaire, sur convocation régulièrement faite le quatre janvier.

**PRESENTS :**

Jacques BOREL – Jean-François BOULAY- Jérôme COTTIER - Isabel ENRIQUEZ -- Nora GALLO – Fabien GAVA – Patrick ISSARTEL – Jean-Pierre PERSONNE – Cécile RICHARD – Christelle SAINT-BAUZEL – Joseph SALVI – Hélène SAUVE- Luc SAUVE – Christophe TRIQUET-SABATÉ – Jean-Noël VACQUÉ

**REPRESENTÉS :**

Claude ETIENNE avait donné procuration à Isabel ENRIQUEZ  
Gianni MENEGHELLO avait donné procuration à Christelle SAINT-BAUZEL

**ABSENTS :**

Guylaine BISSON -Chloé CHALAN – Myriam GROSSIAS – Jacques PAGES (excusé) – Ginette SOULIER (excusée) - Samira TAFTI

Secrétaire de séance : Cécile RICHARD

Assistait à la réunion, nommé Auxiliaire du Secrétaire de séance : Pauline DELAMARE

**Délibération n°DL.2024-003-89 : TARIF - OUVRAGES SUR L'EXPOSITION « USINES IMBERT, TRAVAILLER DANS LES USINES DE CHAUSSURES »**

Cécile RICHARD, rapporteur, expose :

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine de septembre 2023, La Commune de Miramont-de-Guyenne a voulu mettre en évidence cette large part de son patrimoine que constitue l'histoire de l'industrie de la chaussure.

L'exposition « Usines Imbert, travailler dans les usines de chaussures » s'est focalisée sur la seule entreprise Imbert, la plus importante et figure emblématique de cette industrie.

Mais à travers elle ce sont toutes celles et tous ceux qui par leur travail ont contribué à l'histoire de notre Commune qui sont évoqués. C'est le travail de toutes et de tous qui veut être reconnu.

Par la retranscription de cette exposition à travers cet ouvrage, la Commune souhaite faire perdurer et partager cette histoire avec les générations nouvelles.

Le tarif proposé est de 10 (DIX) euros l'ouvrage.

Ainsi il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le tarif de 10 euros pour l'ouvrage sur l'exposition « Usines Imbert, travailler dans les usines de chaussures ».

Le Conseil Municipal ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Vu l'article L.2331-2 du code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE**

**Article Premier** : le tarif de 10 (DIX) euros pour l'ouvrage sur l'exposition « Usines Imbert, travailler dans les usines de chaussures » est approuvé ;

**AR Prefecture**

047-214701682-20240108-DL2024\_003-DE  
Reçu le 10/01/2024  
Publié le 10/01/2024

Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE

**Article 2** : Monsieur le Maire ou son représentant sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette délibération, au nom et pour le compte de la Commune ;

**Article 3** : Monsieur le Maire et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, formé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ; en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, le tribunal susmentionné peut être saisi via le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Nombre de suffrages exprimés : **17**

Délibération adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication, conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Miramont-de-Guyenne, le 09 janvier 2024,

Le Maire,

Jean-Noël VACQUÉ

